

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 18 octobre 2012, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-209**, permettant la vente de nourriture à l'occasion de l'événement « **Lancement de la Ligne Bleue** » qui se tiendra à l'intérieur et aux abords du parc Molson le 20 octobre 2012, entre 10 h 30 et 14 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-210**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « **Lancement de la Ligne Bleue** » qui se tiendra à l'intérieur et aux abords du parc Molson le 20 octobre 2012, entre 10 h 30 et 14 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 19 octobre 2012

---

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement